



Le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et le secteur immobilier

Présenté par Annette Ryan

Sous-ministre adjointe déléguée, Direction de la politique du secteur financier

Ministère des Finances Canada

Le 21 novembre 2018



Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

- L'objectif du Régime canadien de LRPC-FAT est de décourager et de détecter le transfert de fonds illicites au moyen du système financier canadien et de l'économie de manière générale reliés au recyclage des produits de la criminalité ou au financement des activités terroristes, et à intenter des poursuites connexes, le cas échéant
- Le Régime canadien de LRPC-FAT combine un cadre législatif (la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* [LRPCFAT]) et des pouvoirs opérationnels en vertu de diverses autorités en vigueur (p. ex., le *Code criminel*, la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur les Nations Unies*)
- Une initiative horizontale comptant officiellement 13 organisations partenaires fédérales, coordonnées par le ministère des Finances
 - Ministère des Finances, CANAFE, BSIF, GRC, ARC, ASFC, SCRS, SP, Justice, AMC, SPPC, ISDE, SPAC
- Des examens réguliers permettent d'assurer l'actualité du cadre en réponse aux nouveaux développements relatifs au RPC-FAT
 - Examen parlementaire (tous les cinq ans) et examen de la vie privée du CANAFE (tous les deux ans)
 - Examen international – Rapports d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) (environ tous les huit ans)



Entités réglementées jouant un rôle dans des transactions immobilières

- Plusieurs types d'intermédiaires financiers et de professions autres que financières ont des obligations en vertu de la Loi
- Les banques ainsi que les sociétés de fiducie et de prêts et les caisses de crédit (par exemple pour les transactions liées au financement hypothécaire), les promoteurs immobiliers, les courtiers et les représentants des ventes, ainsi que les notaires de la Colombie-Britannique
- Obligations des entités déclarantes
 - Identification du client
 - Obligations de rapports au CANAFE (rapports de transactions douteuses, opérations importantes en espèces, télévirements internationaux)
 - Tenue de dossiers
 - Programme de conformité
 - Assujetties aux examens de conformité menés par le CANAFE



Efforts déployés et travaux à venir pour aborder les risques de RPC

- Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires collaborent afin d'améliorer la transparence des entreprises au Canada
 - Phase 1 : S'assurer que les entreprises tiennent des renseignements exacts et à jour sur les propriétaires effectifs et les mettent à la disposition des organismes d'application de la loi ainsi qu'aux autorités fiscales et à d'autres autorités
 - Phase 2 : Le ministère des Finances et ISDE dirigent les efforts avec les provinces et les territoires afin d'évaluer des mécanismes potentiels pour améliorer l'accès rapide à l'information sur la propriété effective
- En ce qui concerne les déclarations des fiducies qui doivent être produites pour les années d'imposition 2021 et les années subséquentes, le budget de 2018 a proposé que certaines fiducies fournissent chaque année à l'ARC des renseignements supplémentaires sur la propriété effective
- De plus, récemment, l'ARC a renforcé la surveillance active et la vérification des opérations immobilières afin de continuer à traiter les risques en matière de fraude fiscale et d'évasion fiscale (par exemple gains en capitaux non déclarés, revente précipitée de propriétés, taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée [TPS-TVH] non déclarées, etc.)



Efforts déployés et travaux à venir pour répondre aux risques de RPC (suite)

- Augmentation des activités de sensibilisation et de conformité du CANAFE à l'égard des entités du secteur immobilier
 - Un « rapport opérationnel » pour aider les entités déclarantes à comprendre leurs obligations et à déterminer et signaler les transactions douteuses
 - Augmentation des activités de conformité, par exemple le nombre d'examens entrepris
- Modifications au Règlement de la LRPCFAT prépubliées en juin 2018 pour réglementer les négociants en monnaies virtuelles et les entreprises de services monétaires étrangères, mettre à jour les exigences de diligence raisonnable et d'établissement de rapports sur la propriété effective, etc.
- De février à juin 2018, le Comité des finances de la Chambre des communes (CFCC) a entrepris un examen de la LRPCFAT tel que prévu par la loi et récemment, il a publié ses recommandations qui comprenaient des mesures afin de répondre aux risques de RPC dans le secteur immobilier
 - Le gouvernement accueille favorablement le rapport du CFCC et examine actuellement différentes options afin de continuer à améliorer le Régime canadien de LRPC-FAT, en réponse aux recommandations formulées par le Comité



Approfondir notre collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux

- Les ministres des Finances de la Colombie-Britannique et du Canada ont convenu d'établir un groupe de travail qui réunit plusieurs organismes afin de lutter contre les risques de RPC, d'évasion fiscale, de spéculation et de fraude dans le secteur de l'immobilier
 - Le groupe réunira des responsables du gouvernement de la C.-B. et des membres d'organismes du gouvernement fédéral tels que le CANAFE, l'ARC, Statistique Canada et la SCHL afin de faciliter la compréhension de ces questions et d'étudier la possibilité d'établir des liens et des secteurs de collaboration

- Cela s'ajoute à d'autres travaux collaboratifs tel que ceux sur la transparence des entreprises ainsi que le Groupe de travail fédéral-provincial-municipal sur les questions liées au logement qui examine des questions telles que la stabilité et l'accès du logement, et comprend des représentants de la C.-B., de l'Ontario, de Vancouver et de Toronto ainsi que les organismes fédéraux concernés.